

**Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale**  
*29 septembre 2021*  
**Conseil d'administration de l'URSSAF Caisse nationale**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les administrateurs,  
Monsieur le Directeur général,

Force Ouvrière déplore une nouvelle fois les conditions de consultation des caisses nationales sur le PLFSS, qui ne sont respectueuses ni des organisations, ni des services. Nous ne disposons pas de leur analyse à temps compte tenu du délai laissé à chacun pour examiner le texte, ni d'ailleurs des annexes, pourtant primordiales pour un certain nombre d'entre-elles. Il demeure fondamental de permettre l'exercice à la fois d'une véritable démocratie sociale sur l'élaboration des Rapports d'Evaluation des LFSS (annexes 1) au printemps, mais aussi le temps nécessaire pour formuler des avis lors du projet à l'automne.

Force Ouvrière constate que ce PLFSS représente bien un projet de fin de mandature présidentielle, car il ne propose rien de structurant pour le financement de la Sécurité sociale. Certes Force Ouvrière salue le relâchement de l'ONDAM et quelques mesures en faveur de l'Autonomie, mais force est de constater qu'il s'agit là d'un effort conjoncturel et de sortie de crise, sans solution pérenne pour l'avenir et qui ne remet pas en question les régressions passées.

Pour Force Ouvrière, cela démontre toute la limite de l'étatisation de la Sécurité sociale : des LFSS qui s'enchaînent mais qui ne savent pas tenir compte du temps long, de la nécessité de stabilité et de lisibilité de son financement. Au contraire, et particulièrement ces dernières années, les LFSS auront accru l'injustice contributive, en remplaçant la participation des entreprises par celle des personnes protégées au travers de la CSG en particulier, mais aussi avec l'introduction massive de la TVA sociale en 2019. Avec la crise sanitaire, l'État a choisi de ne pas assumer sa responsabilité financière en faisant reposer sur la branche Maladie une partie substantielle du coût de la crise sanitaire. C'est cette la déresponsabilisation financière de l'État sur sa mission de préparation et de réponse aux urgences sanitaires, qui aggrave le déficit de la Sécurité sociale de façon conséquente et durable. C'est une double peine pour les travailleurs : en transformant cette partie de la dette Covid en dette sociale, cette fraction de CSG et la CRDS va persister de 2024 à 2033 au minimum au lieu de disparaître, faisant ainsi supporter l'essentiel de la charge sur les salariés et retraités.

# ////////// **FO** //////////// **Déclaration Force Ouvrière** ////////////

Pour ce qui concerne la branche Recouvrement, FO note quelques dispositions visant à améliorer et simplifier les procédures déclaratives et de contrôle, surtout en faveur des travailleurs indépendants. Néanmoins, avec la poursuite du recouvrement social unique, Force Ouvrière continue de poser la question des moyens humains et matériels, et des développements informatiques associés. FO demeure opposée à l'unification du recouvrement, préfiguration de régimes prétendus universels et pire encore, de l'unification avec le recouvrement fiscal. C'est un impératif de bon fonctionnement que chaque organisation doit être maîtresse de ses ressources. Aussi, ce PLFSS entérine comme l'année dernière l'absence de réelles dispositions financières. Avec le plafond d'emprunts à 65 milliards d'euros pour 2022, il s'agit donc pour la caisse nationale de porter ce qui ne relève pas de ses attributions comme dit précédemment, l'endettement de la Sécurité sociale et le financement de missions qui relèvent du périmètre de l'Etat. Le financement de la Sécurité sociale, sujet que devrait normalement porter ce projet, n'est toujours pas présent, il s'agit encore d'une loi d'endettement et de déresponsabilisation de l'État.

Les caisses locales portent également une charge très importante de gestion de la crise sanitaire, avec la mise en œuvre des dispositifs économiques liés à la crise sanitaire en faveur des entreprises et des travailleurs indépendants. FO sera très vigilante à ce que la prochaine COG porte tous les moyens nécessaires au bon fonctionnement de la branche sans faire peser sur les collaborateurs l'injonction contradictoire du « faire plus de missions avec moins de moyens ».

Ainsi, malgré quelques avancées, pour lesquelles Force Ouvrière conservera son exigence sur l'appréciation concrète de ces mesures et de leurs effets. Pourtant toutes ces mesures ne peuvent masquer l'insuffisance chronique de moyens pour répondre aux enjeux de la permanence de notre modèle.

Force Ouvrière ne peut que s'opposer à ce texte en ce qu'il ne remet pas en cause la déresponsabilisation des entreprises sur le financement de la Sécurité sociale et de l'État sur ce qui relève de ses attributions. Ce PLFSS ne fixe pas des caps sérieux pour répondre aux défis du financement de la Sécurité Sociale qui est un élément consubstantiel de notre République sociale.